RÉPUBLIQUE DU CONGO

SOMMET MONDIAL SUR LA TRANSFORMATION DE L'ÉDUCATION

RAPPORT GÉNÉRAL DES CONSULTATIONS NATIONALES SUR LA TRANSFORMATION DE L'ÉDUCATION AU CONGO

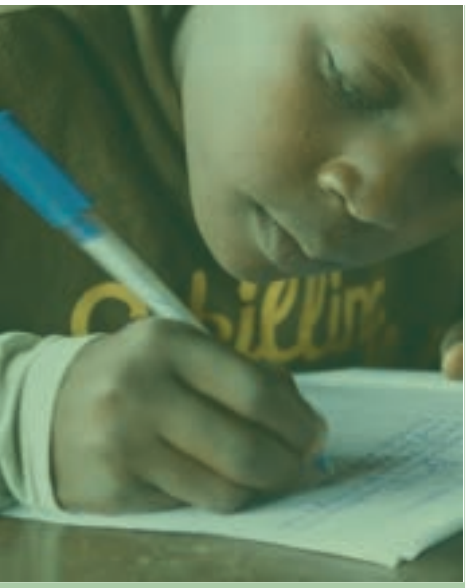

SOMMAIRE

INTRODUCTION **3**

1. CONTEXTE NATIONAL DU SYSTÈME ÉDUCATIF **5**

1.1 Principaux éléments de contexte 5

1.2 Aspects quantitatifs et principaux défis du système éducatif 5

1.3 La vision stratégique pour l'atteinte des objectifs de l'ODD4 9

2. CADRE INSTITUTIONNEL, ORGANISATIONNEL ET TECHNIQUE DES CONSULTATIONS NATIONALES **10**

3. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX DÉFIS ET RECOMMANDATIONS POUR ASSURER LA TRANSFORMATION DE L'ÉDUCATION ET L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE L'ODD4 D'ICI 2030 **11**

3.1 Des écoles inclusives, équitables, sûres et saines 11

3.2 Apprentissage, Compétences De Vie Courante, Formation Professionnelle, Emploi Des Jeunes, Développement Durable 12

3.3 Les Enseignants, L'enseignement, Qualité De L'éducation Et La Profession Enseignante 13

3.4 Apprentissages, Transformation Numériques Et Utilisation Des TICS 14

3.5 Financement De L'éducation Et Gouvernance Du Système Éducatif 15

3.6 Impact De La Covid-19 Et Transformation De L'éducation 16

4. SYNTHÈSE DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET ENGAGEMENTS PUBLICS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ÉDUCATION ET L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE L'ODD4 **18**

INTRODUCTION

Répondant favorablement à la requête du Secrétaire Général des Nations-Unies et partageant la reconnaissance de l'éducation comme un pilier important pour la paix, la tolérance, les droits de l'homme et le développement durable, la République du Congo, en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers, a procédé à l'organisation des consultations nationales sur la transformation de l'éducation, qui se sont déroulées en perlée dans la période allant du 1er avril au 13 août 2022.

Ces consultations ont été organisées dans l'ensemble des douze départements du pays et au niveau central avec une approche inclusive et participative. Elles ont réuni l'ensemble des acteurs, décideurs et partenaires du système éducatif à l'échelle centrale et déconcentrée, représentatifs de l'ensemble des entités de la communauté éducative. Cette importante initiative conjointe et partenariale a servi de cadre à l'ensemble des couches sociales de la population d'exprimer librement leurs besoins prioritaires sur la transformation de l'éducation, de partager leurs opinions et leurs visions sur la construction du futur de l'éducation, d'identifier les défis majeurs et les principaux leviers d'accélération de l'atteinte des objectifs nationaux de développement du secteur de l'éducation alignés sur les cibles de l'Agenda ODD4-Education 2030 et les objectifs de la Stratégie Continentale de l'Éducation en Afrique.

Ce processus consultatif multisectoriel placé sous la présidence du Chef du Gouvernement en partenariat avec la Coordination du Système des Nations Unies, a connu une large participation active de l'ensemble des ministères en charge du secteur de l'éducation et de la formation, des autres ministères sectoriels (santé, jeunesse, affaires sociales, fonction publique, travail …), des ministères en charge de l'économie et des finances, le ministère des affaires étrangères, le ministère en charge des postes, télécommunications et de l'économie numérique, les collectivités locales, les organisations de la société civile (Associations et ONGs), le corps enseignant et les syndicats, les élèves, étudiants, associations et parents d'élèves, les membres du Conseil National de la Jeunesse, le Haut-commissariat à l'organisation des États Généraux de l'Éducation, les membres de la Commission « éducation » de l'Assemblée nationale et du Sénat, le secteur privé, les confessions religieuses, les représentants des peuples autochtones, les représentants de l'association des personnes vivant avec handicap, les universités et centres de recherche, les agences de coopération bilatérale et multilatérale…

L'organisation des consultations nationales dans le cadre de la préparation du Sommet Mondial sur la Transformation de l'Éducation intervient à un moment crucial où la République du Congo s'est engagée dans une importante initiative nationale portant sur l'organisation des États Généraux de l'Éducation Nationale, de la Formation et de la Recherche. Cet important processus inclusif et participatif vise à créer un solide pacte social autour du développement du système éducatif et de la recherche scientifique en vue de soutenir plus efficacement l'émergence du pays, portée par une économie forte, diversifiée et résiliente face aux crises pour une croissance inclusive et le développement durable.

Au regard des similitudes entre l'initiative mondiale sur la Transformation de l'Éducation et l'initiative nationale du Congo sur l'Organisation des États Généraux de l'Éducation qui se déroulent dans la même période, le gouvernement, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers a adopté une démarche articulée en vue d'assurer une meilleure cohérence et complémentarité de ces deux initiatives sectorielles sur le développement et la transformation de l'éducation.

En référence aux orientations sur la préparation du processus, les consultations nationales se sont articulées autour des thématiques universelles du Sommet Mondial sur la Transformation de l'éducation, contextualisées aux priorités nationales du système éducatif. À cet effet, les thématiques placées au cœur des concertations se structurent autour des aspects suivants :

1. **Des écoles inclusives, équitables, sûres et saines**
2. **Apprentissage, compétences de vie courante, formation professionnelle, emploi des jeunes et développement durable**
3. **Enseignants, l'enseignement, la qualité de l'éducation et la profession enseignante**
4. **Apprentissages et transformation numériques à travers l'utilisation des TICs**
5. **Financement de l'éducation et gouvernance du système éducatif**
6. **Impact de la COVID-19 et transformation de l'éducation**

L'ensemble des résultats issus du processus d'organisation des consultations nationales intégrant les défis majeurs, les recommandations, les engagements publics en faveur de la transformation de l'éducation ont été consignés dans un rapport national élaboré conjointement avec l'ensemble des acteurs et partenaires du système éducatif. C'est l'objet principal du présent document qui présente, dans un premier les principaux éléments du contexte national de l'éducation au Congo. Il décline ensuite dans les sections suivantes les principaux résultats issus des consultations nationales articulés autour des défis majeurs et des principales recommandations et engagements publics adoptés par l'ensemble des acteurs, décideurs et partenaires du système éducatif.

TITRE 1
CONTEXTE NATIONAL DU SYSTÈME ÉDUCATIF

1.1 PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En décembre 2020, la République du Congo, en collaboration avec ses Partenaires Techniques et financiers, a adopté une nouvelle stratégie sectorielle de l'éducation couvrant la période 2021-2030. Ce nouveau plan sectoriel élaboré à travers une approche inclusive et participative est arrimé aux orientations stratégiques du Plan National de Développement, aux cibles de l'Agenda ODD4-Education 2030 et aux objectifs de la Stratégie Continentale de l'Éducation en Afrique de l'Union Africaine. Ce nouveau cadre stratégique de pilotage du système éducatif, mis en place par le gouvernement, prend également en compte les aspects liés à la riposte pédagogique contre l'impact de la COVID-19 dans le secteur de l'éducation et de la formation, et le renforcement de la résilience du système éducatif face aux crises.

La vision nationale inscrite au cœur des priorités de la stratégie sectorielle de l'éducation 2021-2030 se traduit, d'abord par la mise en place d'une éducation de base, obligatoire, gratuite et de qualité capable de doter les citoyens congolais, quelles que soient leur appartenance ethnique et leur couche sociale, en particulier les jeunes, les filles et les enfants vulnérables, des capacités cognitives, des compétences de la vie courante, ainsi que des valeurs citoyennes et culturelles. Ensuite par les capacités et les performances d'un système d'enseignement, d'apprentissage et de formation apportant les qualifications nécessaires au développement économique du pays, tant en termes de curriculum, qu'en termes de certification et de qualification, avec la garantie d'une adéquation entre la formation et les besoins du marché de l'emploi.

En outre cette vision se traduit par la pleine volonté et l'engagement soutenus du Gouvernement qui appelle à la valorisation de la profession enseignante, la mobilité des compétences, la revitalisation de l'enseignement technique et professionnel, le développement de l'apprentissage numérique et à distance, la professionnalisation de l'enseignement supérieur, la mise en place d'un dispositif d'assurance qualité et de nouveaux cadres d'orientations curriculaires claires et réglementaires, ainsi que le renforcement, la modernisation et la pérennisation du système d'information statistique et de la carte scolaire, en vue d'améliorer l'efficacité de la gouvernance du système éducatif.

1.2 ASPECTS QUANTITATIFS ET PRINCIPAUX DÉFIS DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Le secteur de l'éducation a été lourdement affecté d'une part par la crise économique survenue en 2016 avec les chutes successives des cours du pétrole et leurs conséquences sur le budget de l'État, et d'autre part par les effets néfastes de la pandémie de la COVID-19. Ces crises ont eu un impact considérable sur les finances publiques du pays qui ont une forte dépendance des revenus pétroliers. Dans l'ensemble, les dépenses publiques d'éducation représentent en moyenne 14% des dépenses réelles de l'État, hors intérêts de la dette. Ainsi, les parents d'élèves doivent contribuer de manière croissante au financement des dépenses d'éducation, malgré la gratuité officielle. Les appuis financiers des partenaires se concentrent potentiellement sur le niveau de l'éducation de base.

Le développement de l'offre actuelle du système éducatif repose principalement sur les établissements privés qui accueillent une proportion importante des élèves scolarisés au niveau préscolaire (74,4%), primaire (43%), collège (38%) et un peu moins au niveau lycée (17%). Ces derniers sont concentrés essentiellement dans les grandes villes du pays, notamment Brazzaville et Pointe Noire.
D'une manière générale, les capacités d'accueil du système éducatif sont globalement insuffisantes face à une forte demande scolaire en constante augmentation. La généralisation d'un enseignement de base de 10 ans entraîne une forte pression sur les capacités d'accueil du système éducatif et un besoin élevé en enseignants qualifiés. Cette insuffisance se traduit principalement par la surcharge des salles de classe et le recours à des enseignants volontaires dont la prise en charge repose essentiellement sur les parents d'élèves.

L'éducation préscolaire est peu développée avec un taux brut de préscolarisation de 16%. Elle profite essentiellement aux familles urbaines plus aisées. L'offre d'éducation préscolaire dans le public représente seulement 16% de l'offre nationale.
Le taux d'accès à la 1ère année du primaire est globalement satisfaisant. Mais il est accompagné par de forts taux de redoublements et d'abandons, notamment en milieu rural qui ont un impact considérable sur le taux d'achèvement qui est de 75%. La transition entre le CM2 et la classe de 6ème s'est améliorée depuis les années 2010 et la continuité entre le primaire et le collège est plus fluide. Toutefois, le niveau collège peine à absorber les effectifs croissants.
Le taux de scolarisation est de 46% au lycée d'enseignement général qui reste concentré dans les grandes villes, Brazzaville et Pointe Noire.
Quant au sous-secteur de l'alphabétisation et l'éducation non formelle, il reste très limité avec de faibles moyens. Moins de 16 000 personnes fréquentent ces formations, généralement logées dans des centres d'emprunt ou précaires et proposent des formules peu adaptées aux différents publics cibles.

Les populations vulnérables présentent une sous-scolarisation persistante. En effet, les enfants issus des ménages pauvres sont moins présents au fur et à mesure que l'on avance dans les niveaux d'étude : à peine 2 % des enfants issus du quintile le plus pauvre accèdent à l'enseignement supérieur. La proportion des élèves autochtones scolarisés au niveau des collèges et des lycées est très faible alors qu'au niveau primaire, la scolarisation est meilleure, grâce à la présence des écoles ORA dédiées. Les élèves en situation de handicap (généralement pris en charge dans des écoles privées ou confessionnelles) ou les orphelins sont très peu nombreux à poursuivre des études au-delà du collège.
Les filles sont moins scolarisées après le primaire et, plus généralement en milieu rural. Les filles et les garçons accèdent presque équitablement à la maternelle et à l'école primaire, et affichent les mêmes niveaux de rétention jusqu'à la fin du primaire. Cependant, les écarts se creusent aux niveaux supérieurs. Au lycée, la moindre proportion des filles s'accompagne d'un choix de filière plus littéraire pour ces dernières. Dans l'enseignement technique et professionnel, le poids d'apprenants de sexe féminin est de 54,8%, et varie selon les filières, 10,8% dans les filières industrielles tandis que les filières des services sont quasiment féminisées.
Des disparités importantes dans la répartition géographique de l'offre limite les possibilités de poursuite d'études en milieu rural. Ainsi, dès le niveau collège, la population rurale ne représente plus que 16% des effectifs scolarisés (contre un poids de 38% dans la population totale)
Les acquis scolaires sont insuffisants à tous les niveaux. Une majorité des élèves congolais se situent en général en deçà des seuils de compétences considérées comme suffisants, à l'exception des performances en mathématiques en début de cycle. Selon les études PASEC, environ 6 0% des élèves n'ont pas le niveau suffisant en langue en CP2 et en lecture en CM2. Les taux de réussite aux examens sont limités et participent à la faible fluidité des scolarités. Les redoublements sont très importants avec une proportion moyenne des élèves redoublants qui atteint 20% dans le cycle primaire, 18% au collège et 27% au lycée.
Les conditions d'accueil matérielles se sont dégradées pour tous les élèves. Les infrastructures scolaires (salles de classe, latrines, points d'eau, tables-bancs, etc.) n'ont pas suivi le rythme d'accroissement des effectifs. Cela a entraîné l'augmentation des ratios élèves/salles de classe à tous les niveaux (55 au primaire, 95 au collège et 136 au lycée) et la dégradation des infrastructures, notamment en milieu rural. Les manuels scolaires disponibles restent insuffisants et inéquitablement répartis. Au niveau primaire, 11,7 élèves se partagent un manuel de lecture alors que 9,5 élèves se partagent un livre de calcul. De plus, d'importants aléas dans la répartition des manuels défavorisent les écoles des zones reculées à accès difficile. L'enseignement des sciences et technologies et l'usage des TIC sont limités, par manque d'équipements tout d'abord, mais également de compétences des enseignants et des cadres, tant en termes d'enseignement des sciences et technologies (connaissances académiques et pratiques didactiques) qu'en termes d'usage des TIC pour l'enseignement.
L'encadrement des élèves a connu une dégradation généralisée, notamment en zone rurale suite aux croissances d'effectifs et aux restrictions budgétaires. Au primaire, le ratio élèves/enseignants s'élève en moyenne à 62, et il monte à 136 si on ne considère que les enseignants qualifiés. Dans l'enseignement secondaire, la taille des classes pédagogiques est très élevée, avec une moyenne de 99 élèves par classe dans les collèges publics et 108 dans les lycées publics.
Les enseignants des écoles primaires publiques sont majoritairement des enseignants bénévoles rémunérés par les parents (53% des effectifs totaux). Dans les collèges publics, 47% des enseignants sont des bénévoles ou prestataires et 41% des enseignants

ne dispose d'aucun diplôme pédagogique.

L'offre d'enseignement technique et professionnel est limitée, accueillant environ 8% des effectifs de l'ensemble du secondaire. L'offre de formation qualifiante est embryonnaire avec 6 376 apprenants, dont à peine plus de 1 000 dans le secteur public. L'enseignement technique et professionnel peine à répondre aux besoins en qualifications de l'économie. Il présente également des conditions d'accueil sous-optimal, et pâtit d'un manque de qualification des enseignants, notamment dans les domaines techniques, avec peu d'enseignants spécialisés. L'apprentissage en situation de travail est embryonnaire, les contenus trop théoriques, et plus généralement, il est constaté un manque de collaboration entre le système de formation professionnelle et le secteur productif artisanal et industriel.

L'accès à l'enseignement supérieur est développé mais peu tourné vers les filières scientifiques et professionnalisantes. Avec 1 115 étudiants pour 100 000 habitants, le Congo présente un niveau supérieur à la moyenne des pays africains (733). Les universités publiques accueillent les deux tiers des étudiants et les trois principales filières non scientifiques regroupent 63% des effectifs. Les établissements privés sont concentrés à Brazzaville et proposent principalement des formations tertiaires. Dans l'ensemble, on relève une dégradation de la qualité des conditions d'encadrement et d'accueil au cours des dernières années, en particulier à l'UMNG.

Le pilotage curriculaire du secteur est insuffisant. Aucun cadre d'orientation curriculaire ne permet de mettre en cohérence et d'articuler l'ensemble des offres éducatives et notamment, la chaîne de formation initiale des enseignants. L'INRAP ne dispose pas des capacités suffisantes pour jouer son rôle de référence curriculaire, et les institutions de formation des enseignants (ENI, ENS, ISEPS, INJS) peinent à produire l'ensemble des compétences et connaissances nécessaires aux futurs enseignants et cadres du secteur, notamment à cause d'un manque de collaboration entre les Ministères de tutelle sur ce sujet. Enfin, aucun dispositif stable de formation continue n'est installé et les actions menées sont ponctuelles, et relèvent de logiques de projets. L'encadrement pédagogique des écoles est limité par le manque de moyens de déplacement et le profil des responsables, généralement d'anciens enseignants bénéficiant de peu d'actions de formation. Les groupes de recherche pédagogique au sein des écoles apportent toutefois un soutien complémentaire.

La gestion des ressources humaines, matérielles et financières n'est pas efficace. L'aléa dans la répartition des enseignants est élevé avec un tiers des affectations qui ne sont pas liées aux effectifs des écoles. Les programmes de construction scolaire peinent à respecter les délais de mise en œuvre, et les taux d'exécution du budget disponible ne sont pas optimaux. Cette gestion est handicapée par une organisation inadaptée des Ministères et un manque de capacités adaptées des agents en poste. La gestion rationnelle des profils et des postes ne dispose pas des outils et processus qui lui sont nécessaires, l'organisation structurelle ne repose pas sur des fonctions principales et certaines fonctions sont dispersées dans les structures. Les procédures de travail entre les structures centrales et déconcentrées ne sont pas formalisées et enfin, les équipements et infrastructures sont vétustes, et ne permettent pas une gestion informatisée.

Le système statistique ne délivre pas les informations utiles aux agents, dans des délais raisonnables. Cette situation et le manque de compétences en termes de traitement et d'exploitation des informations ne permettent pas de disposer d'une culture du pilotage adaptée aux enjeux.

Les difficultés organisationnelles, techniques et financières liées au fonctionnement du Système d'Information pour la Gestion de l'Éducation (SIGE) et de la Carte Scolaire constituent des obstacles majeurs qui handicapent la production régulière et l'utilisation rationnelle des statistiques fiables par les autorités ministérielles, les partenaires techniques et financiers et l'ensemble des acteurs du système éducatif dans le processus de gestion et de pilotage du secteur de l'éducation et de la formation.

1.3 LA VISION STRATÉGIQUE POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE L'ODD4

Le niveau d'éducation et de qualification de la population constitue un élément essentiel du développement et une dimension fondamentale de l'émergence économique. Son élévation doit permettre au pays de disposer d'un capital humain éduqué et compétent dans tous les domaines de l'économie congolaise, de citoyens armés des compétences de vie courante pour pouvoir vivre leur citoyenneté aux niveaux national et mondial dans les domaines de la santé, la paix et l'environnement.

La vision de l'éducation au Congo est d'abord celle d'une éducation de base de qualité, apportant des compétences de base à tous les jeunes congolais, urbains et ruraux, de tous les milieux sociaux, filles et garçons, quelle que soit leur appartenance ethnique. Cette première exigence s'appuie sur un réseau scolaire performant, du cycle primaire et du 1er cycle du secondaire, accompagné d'un côté par l'éducation de la petite enfance préparatoire à l'enseignement primaire et, de l'autre, l'alphabétisation et l'éducation non formelle pour offrir une seconde chance aux enfants en dehors du système éducatif.

La vision nationale de l'éducation au Congo est aussi celle d'un système de formation apportant les qualifications nécessaires au développement économique du pays où des collèges et lycées techniques et professionnels forment, aux côtés

d'écoles spécialisées, des jeunes compétents, responsables et autonomes dans leurs missions professionnelles et leur vie quotidienne. Ce système s'appuie sur une collaboration étroite avec les milieux professionnels pour l'identification des besoins en compétences et la mise en œuvre des formations.

Enfin, la vision de l'éducation pour les citoyens congolais est également de former dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique les cadres compétents et créatifs, ouverts aux évolutions technologiques et acteurs du développement économique et social où le continuum formation-recherche-développement, ouvert sur le monde économique, est au service de l'insertion socio-professionnelle des jeunes et des besoins des collectivités locales et du développement du pays.

Les défis à relever sont immenses, et dix années ne seront pas suffisantes pour la réalisation de l'ensemble des objectifs visés. Toutefois, la stratégie du secteur de l'éducation 2021-2030 est bâtie sur cette vision de long terme et dessine un chemin vers un système éducatif de meilleure qualité, plus performant et plus équitable, apte à répondre aux attentes de la société congolaise et la transformation de l'éducation.

TITRE 2
CADRE INSTITUTIONNEL, ORGANISATIONNEL ET TECHNIQUE DES CONSULTATIONS NATIONALES

Les consultations nationales organisées dans le cadre de la préparation du Sommet Mondial sur la Transformation de l'Éducation ont été placées sous le leadership national avec l'accompagnement technique et financier des partenaires au développement. Le cadre institutionnel et organisationnel de pilotage du processus a été présidé par le Chef du Gouvernent en partenariat par avec le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, accompagné par les différentes agences et les autres partenaires au développement.

La coordination du processus opérationnel sur le terrain a été assurée par le Ministère de l'Enseignement Préscolaire, Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation en étroite collaboration avec le Haut-commissariat à l'organisation des États Généraux de l'Éducation Nationale, de la Formation et de la Recherche.

L'UNESCO et l'UNICEF ont assuré le rôle de Co-Lead du processus au sein du Groupe Local des Partenaires de l'Éducation. À cet effet, en collaboration avec le Bureau de la Coordination du Système des Nations Unies, elles ont apporté un appui technique et financier au gouvernement dans le cadre de l'organisation des consultations nationales et le plaidoyer en faveur de la prise de décisions pour assurer la transformation de l'éducation à l'horizon 2030.

Les responsables et cadres nationaux des services centraux, accompagnés par les spécialistes relevant des partenaires techniques et financiers et d'autres structures nationales partenaires, ont fourni un encadrement technique au processus d'organisation des consultations nationales dans les départements et au niveau central. Le processus a bénéficié également de l'appui technique de deux consultants nationaux recrutés pour renforcer l'équipe technique nationale. Les concertations des acteurs du système éducatif incluant les partenaires sociaux, les organisations des jeunes, la communauté éducative à la base, les populations bénéficiaires, le secteur privé, les décideurs et les partenaires techniques et financiers autour des thématiques du sommet de la transformation de l'éducation ont été menées à travers des focus-groupes administrés à l'aide d'outils techniques d'entretien élaborés en référence aux orientations de la note conceptuelle et du guide de préparation des consultations nationales.

Le processus consultatif et participatif organisé à travers ce mécanisme institutionnel, organisationnel et technique a permis d'aboutir à l'identification des défis majeurs et à l'adoption des principales recommandations et engagements publics dont la synthèse est présentée dans la section suivante.

TITRE 3

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX DÉFIS ET RECOMMANDATIONS POUR ASSURER LA TRANSFORMATION DE L'ÉDUCATION ET L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE L'ODD4 D'ICI 2030

Les principaux défis consolidés relevés dans le processus de consultation des acteurs, décideurs et partenaires du système éducatif sur la transformation de l'éducation sont présentés ci-dessous autour des six thèmes contextualisés adoptés pour structurer les échanges.

1. Des écoles inclusives, équitables, sûres et saines

Principaux défis

- Réduction de la taille des classes face aux effectifs pléthoriques inscrits dans les établissements scolaires, impulsés par la forte demande de scolarisation des ménages
- Protection et sécurité au sein des établissements scolaires et élimination de la violence en milieu scolaire ;
- Dotation des établissements scolaires avec un nombre suffisant de personnel enseignant formé et qualifié ;
- Infrastructures scolaires adaptées aux besoins de tous les enfants, en particulier pour les personnes vivant avec handicap et équipement de l'environnement scolaire en énergie électrique, eau potable, toilettes saines et des services scolaires de santé ;
- Amélioration de la condition enseignante ;
- Accessibilité de l'école et des services d'éducation à toutes les couches sociales ;
- Élimination de toute forme de discrimination affectant les enfants autochtones, les filles, les enfants handicapés etc.
- Réduction des dépenses d'éducation des familles face à l'extrême pauvreté ;
- Développement de l'offre éducative à tous les niveaux et sur toute l'étendue du territoire national pour rendre l'école accessible à tous les enfants ;
- Accès de tous les enfants aux TIC et aux supports d'apprentissage numérique en local et à distance.

Recommandations spécifiques

1. Construire des infrastructures scolaires accessibles et adaptées aux besoins d'éducation de tous les enfants, en particulier les enfants vivant avec handicap et ceux résidant en zone rurale ;
2. Doter les enfants autochtones en kits pédagogiques et en uniformes scolaires
3. Assister les familles démunies confrontées à l'extrême pauvreté ;
4. Recruter et former le personnel enseignant en nombre suffisant et les doter en supports et services TIC ;
5. Renforcer la distribution des fascicules et cahiers d'activités pour résorber les déperditions scolaires et assurer la continuité de l'éducation en période de crise ;
6. Élaborer et mettre en œuvre une carte scolaire numérique appropriée pour assurer un pilotage plus efficace de l'offre d'éducation alignée sur la demande scolaire sur toute l'étendue du territoire national ;
7. Éradiquer la violence en milieu scolaire par l'application des textes en vigueur
8. Assainir l'environnement scolaire et créer des infirmeries au sein des établissements scolaires ;
9. Vulgariser et appliquer la règlementation en vigueur ;
10. Former le personnel adapté aux besoins spécifiques de l'éducation inclusive ;
11. Améliorer l'accès des établissements, des familles et de tous les enfants aux supports TIC, aux services numériques de connexion et à l'énergie électrique à travers le développement des systèmes alternatifs d'énergie solaire ;
12. Élaborer et mettre en œuvre une politique et une stratégie nationale harmonisée de prévention des crises et de renforcement de la résilience du système éducatif face aux crises ;
13. Élaborer et mettre en œuvre un programme national d'Éducation, Information et Communication pour les parents d'élèves en vue d'améliorer l'accès de tous les enfants à une éducation de qualité, surtout les enfants autochtones, les filles et les enfants vivant avec handicap.

2. Apprentissage, compétences de vie courante, formation professionnelle, emploi des jeunes et développement durable

Principaux défis

- Mise en place d'une politique nationale d'analyse des besoins en compétences des entreprises ;
- Mise à jour et adaptation des programmes d'enseignement et de formation qui sont devenus caducs face aux besoins réels de l'économie et d'employabilité des jeunes ;
- Rendre fonctionnel le système d'orientation scolaire ;
- Mise en place d'un cadre juridique sur l'orientation et la formation professionnelle ;
- Développement d'une offre de formation professionnelle (programmes, ressources humaines, techniques, matérielles et financières) suffisante dans tous les départements et répondant aux besoins de formation des jeunes aux métiers ;

Principaux défis

- Disponibilité des ressources financières nécessaires pour développer l'enseignement technique et la formation professionnelle des jeunes aux métiers ;
- Mise en place des stratégies départementales pour l'emploi, l'auto-emploi et l'entrepreneuriat des jeunes adaptées aux potentialités des zones agro économiques du pays ;
- Intégration aux programmes scolaires des modules d'apprentissage sur l'emploi, l'auto-emploi et l'entrepreneuriat des jeunes.

Recommandations spécifiques

1. Élaborer et mettre en œuvre une politique nationale d'analyse des besoins en compétences des entreprises ;
2. Revisiter et élaborer des programmes d'enseignement et de formations selon l'approche basée sur les compétences et la vie courante intégrant les besoins d'éducation et de formation à l'emploi, l'auto-emploi, l'entrepreneuriat, la paix et le développement durable ;
3. Rendre fonctionnel le système d'orientation scolaire et appliquer les textes en vigueur ;
4. Élaborer et appliquer la loi d'orientation sur la formation professionnelle
5. Accroître la part du budget de l'État allouée à l'enseignement technique et à la formation professionnelle des jeunes aux métiers ;
6. Développer l'offre de formation professionnelle à travers tous les départements pour assurer la formation des jeunes aux métiers et les accompagner pour leur insertion socio-économique.

3. Enseignants, l'enseignement, la qualité de l'éducation et la profession enseignante

Principaux défis

- Disponibilité au sein des établissements scolaires des enseignants formés en nombre suffisant pour éviter l'emploi des enseignants volontaires et bénévoles dont la prise en charge est assurée principalement par les familles ;
- Formation initiale et continue de qualité pour tous les enseignants prenant en compte les compétences techniques et pédagogiques liées à l'utilisation des TICs ;
- Valorisation de la profession enseignante, application effective du statut particulier des enseignants pour améliorer les conditions de vie et d'enseignement ;
- Dotation des établissements scolaires en matériel didactique ;

Principaux défis

- Accessibilité de tous les élèves au manuel scolaire avec un coût accessible aux familles à travers le développement de la production local soutenu par des actions de renforcement des capacités de l'INRAP et des subventions de l'État ;
- Construction des bibliothèques et des centres multimédias dans les établissements scolaires.

Recommandations spécifiques

1. Renforcer les capacités des écoles de formation initiale et continue des enseignants sur la transformation de l'éducation, les compétences numériques et assurer la formation initiale et continue de qualité des enseignants en nombre suffisant pour répondre aux besoins de scolarisation de tous les enfants d'ici 2030 ;
2. Améliorer les programmes de formation initiale et continue des enseignants pour les adapter à la transformation de l'éducation, et y intégrer les compétences liées à l'utilisation des TICs, la pédagogie de l'apprentissage numérique, la réduction des violences et la culture de la paix ;
3. Recruter et affecter dans les établissements selon le besoin réel les enseignants formés en nombre suffisant et les utiliser rationnellement ;
4. Valoriser le statut des enseignants à travers l'application effective du statut particulier des enseignants pour améliorer leurs conditions de vie et d'enseignement ;
5. Doter les établissements scolaires en matériel didactique et supports pédagogiques numérisés ;
6. Rendre accessible à tous les élèves le manuel scolaire avec un coût réduit à travers le renforcement des capacités de l'INRAP et des subventions de l'État pour assurer la production locale des manuels ;
7. Construire les bibliothèques scolaires et numériques dans tous les établissements scolaires.

4. Apprentissages et transformation numériques à travers l'utilisation des TICs

Principaux défis

- Déficit en compétences numériques des enseignants, des élèves et des parents d'élèves ;
- Disponibilité des outils informatiques, des supports TIC, des services de connexion internet, de l'électricité et des salles multimédia équipées ;
- Digitalisation des supports pédagogiques des programmes scolaires de tous les niveaux d'enseignement ;
- Compétences des enseignants en TIC, en enseignement à distance et en pédagogie de gestion des classes virtuelles ;

Principaux défis

- Accès de tous les enfants à la Télévision, à la Radio et à l'internet, en particulier les enfants défavorisés ;
- Augmentation des plages horaires accordées par la télévision nationale à l'enseignement à distance et adaptation des horaires aux temps d'apprentissage des élèves.

Recommandations spécifiques

1. Assurer la digitalisation des supports pédagogiques de tous les niveaux d'enseignement et de formation ;
2. Réviser les programmes de formations et d'enseignement pour les enseignants, les élèves et les parents d'élèves et y intégrer les compétences numériques et l'utilisation des TICs ;
3. Assurer la formation des enseignants sur les méthodes d'enseignement à distance, la pédagogie de gestion des classes virtuelles et l'enseignement à distance ;
4. Favoriser un accès gratuit de tous les élèves à l'internet et aux supports TIC, en particulier pour les élèves défavorisés et équiper les établissements avec des salles multimédias ;
5. Généraliser l'accès gratuit aux outils et infrastructures nécessaires à l'apprentissage à distance ;
6. Renforcer les capacités de la chaîne scolaire nationale EADTV pour la rendre accessible à travers toute l'étendue du territoire nationale.

5. Financement de l'éducation et gouvernance du système éducatif

Principaux défis

- Garantir au système éducatif un financement public suffisant à hauteur d'au moins 20% du budget de l'État et développer de nouveaux mécanismes de financement innovants de l'éducation impliquant le secteur privé ;
- Assurer un bon niveau de décaissement du budget de l'État alloué au secteur de l'éducation ;
- Les défis de la crise financière couplée aux effets néfastes de la COVID-19 ;
- Mise en œuvre de tous les engagements publics pris en faveur du développement et du financement de l'éducation ;
- Efficacité et efficience de la gestion du système éducatif
- Capacités des gestionnaires du système éducatif
- Efficacité et allègement des procédures de gestion financière ;
- Mise en place d'une loi de programmation budgétaire pour le secteur de l'éducation ;

Principaux défis

- Respect des textes en vigueur sur la programmation et la gestion financière des ressources allouées au secteur de l'éducation ;
- Mise à jour des lois scolaires pour les adapter aux défis de la transformation de l'éducation ;
- Prise en charge des volontaires, bénévoles et communautaires par le financement public ;
- Disponibilité des ressources nationales dans le budget des ministères en charge de l'éducation pour assurer la collecte de données et la production régulière des annuaires statistiques ;
- Développement de la culture du pilotage axé sur les résultats.

Recommandations spécifiques

1. Augmenter progressivement les ressources budgétaires publiques allouées au secteur de l'éducation pour atteindre au moins 20% du budget de l'État et développer des mécanismes de financements innovants de l'éducation à travers la mobilisation du secteur privé ;
2. Élaborer et appliquer une loi de programmation budgétaire et l'appliquer à la gestion des ressources de l'État allouées au secteur de l'éducation ;
3. Créer un fonds multi-bailleurs de soutien au financement de la transformation de l'éducation incluant le secteur privé, en particulier les sociétés opérant dans le domaine du pétrole, des mines et du bois ;
4. Assurer l'effectivité de la mise en œuvre de tous les engagements publics pris en faveur du développement et du financement de l'éducation ;
5. Améliorer les taux d'exécution des budgets des ministères en charge du secteur de l'éducation ;
6. Renforcer les capacités des gestionnaires de crédits et adapter les procédures d'exécution budgétaire aux besoins d'amélioration de l'efficience de la gestion du budget des ministères en charge de l'éducation ;
7. Actualiser la loi scolaire n° 25/95 du 17 novembre 1995, modifiant la loi scolaire n°008/90 du 06 septembre 1990 et portant réorganisation du système éducatif en République du Congo pour l'adapter aux nouveaux défis et aux besoins de la transformation de l'éducation ;
8. Assurer la formation et la prise en charge de tous les enseignants volontaires et bénévoles sur le budget de l'État ;
9. Mettre en œuvre les textes sur la décentralisation (lois n° 10-2003 du 06 février 2003 et n° 16-2019 du 21 mai 2019) ;
10. Financer les opérations de collecte de données sur le budget national, produire régulièrement les annuaires statistiques, mettre en place la carte scolaire numérique et renforcer les capacités des cadres nationaux pour améliorer l'efficacité de la gestion et de la gouvernance du système éducatif ;
11. Vulgariser la Stratégie Sectorielle de l'Éducation (SSE) 2021-2030, élaborer et mettre en œuvre des plans départementaux de développement et de transformation de l'éducation.

6. Impact de la COVID-19 et transformation de l'éducation

Principaux défis

- Respect des mesures barrières et sensibilisation continue des populations sur la COVID-19 ;
- Accessibilité de tous les enfants à la connexion internet, à la Télévision, à la radio et aux supports TIC pour suivre la diffusion des cours à distance et en local (hors ligne) ;
- Impression et distribution des supports pédagogiques d'enseignement à distance à tous les élèves pour assurer la continuité de l'éducation ;
- Disponibilité de l'énergie électrique et des systèmes d'énergie solaire, en particulier pour les enfants défavorisés, les zones rurales et péri-urbaines à fort déficit d'alimentation électrique ;
- Maîtrise de l'utilisation des outils informatiques et TIC par les élèves, les enseignants et les parents d'élèves ;
- Digitalisation de tous les supports pédagogiques de tous les sous-secteurs de l'éducation ;
- Développement et pérennisation des plateformes d'enseignement en ligne ;
- Prévention des crises et résilience du système éducatif face aux crises.

Recommandations spécifiques

1. Poursuivre les actions de sensibilisation des populations, élèves et enseignants sur la COVID-19 ;
2. Rendre gratuit pour tous les élèves l'accès à la connexion internet à travers le développement de partenariats avec les compagnies de téléphonie mobile et la valorisation de la responsabilité sociétale des entreprises ;
3. Subventionner le coût des équipements informatiques et des supports TIC pour les élèves et les enseignants ;
4. Accorder plus d'importance à l'impression et à la distribution des supports pédagogiques d'enseignement à distance aux élèves, solution qui s'est révélé l'option la plus utilisée pendant la crise de la COVID-19 ;
5. Renforcer le développement de la plateforme nationale d'enseignement en ligne pour couvrir les besoins de tous les sous-secteurs de l'éducation et assurer sa pérennisation ;
6. Renforcer les capacités des communautés et des parents d'élèves sur le suivi et l'encadrement des enfants à domicile sur l'enseignement à distance ;
7. Développer et mettre en œuvre une politique et une stratégie nationale harmonisée de prévention des crises et de renforcement de la résilience du système éducatif face aux crises.

TITRE 4

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX DÉFIS ET RECOMMANDATIONS POUR ASSURER LA TRANSFORMATION DE L'ÉDUCATION ET L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE L'ODD4 D'ICI 2030

À l'issue des consultations nationales, les huit (8) recommandations majeures ci-dessous ont été adoptées par les acteurs, décideurs et partenaires du système éducatif pour assurer la transformation de l'éducation en République du Congo à l'horizon 2030, il s'agit :

	Recommandations majeures
1	Prendre les mesures nécessaires pour accroitre l'offre publique d'éducation en vue d'assurer une scolarisation inclusive et de qualité à tous les citoyens dans des infrastructures adaptées aux besoins spécifiques et dans un environnement scolaire sain et sécurisé ;
2	Élaborer un nouveau cadre d'orientation curriculaire prenant en compte les besoins de l'économie nationale et du marché de l'emploi, le développement des compétences numériques, d'employabilité et d'entrepreneuriat des jeunes ;
3	Assurer la formation de tous les enseignants sur la pédagogie de l'apprentissage numérique, la maîtrise de l'utilisation des TIC et la gestion de l'enseignement à distance ;
4	Recruter et doter tous les établissements scolaires publics d'enseignants formés et qualifiés en nombre suffisant disposant des compétences techniques et pédagogiques en apprentissage numérique en vue de réduire les dépenses d'éducation à la charge des familles démunies en lien avec la prise en charge des enseignants volontaires;
5	Rouvrir les écoles de formation des formateurs de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle (EFTP) prenant en compte l'utilisation des TIC et accroître l'offre de formation professionnelle des jeunes aux métiers ;
6	Augmenter les ressources publiques allouées au secteur de l'éducation à hauteur de 20% du budget de l'État pour assurer la prise en charge de tous les enseignants volontaires/ bénévoles, accroître le budget accordé à l'enseignement technique et à la formation professionnelle et assurer une dotation directe aux établissements scolaires pour améliorer le fonctionnement, la qualité de l'éducation et l'utilisation des TIC ;

	Recommandations majeures
7	Assurer le financement de la collecte des données sur le budget national, produire régulièrement les annuaires statistiques, mettre en place une carte scolaire numérique et renforcer les capacités nationales pour améliorer l'efficacité de la gestion et de la gouvernance du système éducatif ;
8	Renforcer le dispositif national de résilience du système éducatif face aux crises et catastrophes à travers le développement d'une stratégie nationale harmonisée, la généralisation de l'apprentissage numérique et à distance, le renforcement des capacités de la chaîne scolaire **EADTV** et la pérennisation de la plateforme nationale d'enseignement en ligne.

UNITED NATIONS
TRANSFORMING EDUCATION
SUMMIT 2022

Education 2030

4 QUALITY EDUCATION

Sustainable Development Goals

Designed and edited by Tchenko Patrice-Lucky